



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 76-2020

Demande de crédit complémentaire aux budgets 2020 et 2021 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans les bâtiments communaux en lien avec la Covid-19

# Rapport de la Commission des finances

Préavis N° 76-2020

Demande de crédit complémentaire aux budgets 2020 et 2021 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans les bâtiments communaux en lien avec la Covid-19

La Commission chargée d'étudier le préavis N° 76-2020 s'est réunie le lundi 26 octobre 2020 à 18h à la Buvette de la salle de spectacles.

Elle était composée de Mmes Geneviève Bonzon et Nicole Haas Torriani et de MM. Pascal Golay, Vincent Keller, Dylan Montefusco, Reza Safaï, Vito Vita, Pascal Waeber et François Delaquis, président-rapporteur. M. Eugène Roscigno était excusé. MM. Selim Ibrahim et Vito Tartaglia étaient absents.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, Syndic, accompagné par MM. Michel Veyre, Secrétaire municipal et Michaël Perrin, Chef du service des finances ainsi que M. Didier Divorne, Municipal Bâtiments - Domaines - Logement-Cultes accompagné de MM. Antoine Perret, chef de service et Frédéric Perrin, adjoint d'exploitation pour avoir répondu à toutes les questions de la Commission.

Compte tenu que la Commission a dû reporter sa séance du 19 au 26 octobre, soit un jour avant que son rapport ne soit déposé devant le Bureau du Conseil communal, la Commission n'a examiné que les charges supplémentaires sur la section 3006 « Conciergerie » induites par les mesures sanitaires nécessaires pour l'ensemble des bâtiments communaux. Les chapitres 3 et 4 du préavis, qui n'ont pas d'incidence sur les conclusions, feront l'objet d'informations complémentaires, le cas échéant, dans le cadre du budget sous la direction concernée.

Le présent rapport reprend les points sur lesquels la Commission a posé des questions ou demandé des informations complémentaires.

## En préambule

L'article 10 de la Loi sur les communes stipule qu'un crédit complémentaire est demandé lorsqu'un crédit est épuisé. La Commission s'est posée la question de savoir si le crédit complémentaire pour 2021 ne devait pas faire l'objet d'un amendement au budget plutôt qu'un préavis, le budget 2021 n'ayant pas encore été voté par le Conseil communal.

La volonté politique de la Municipalité est d'avoir un budget qui s'inscrit dans la normalité, facilitant les comparaisons et permettant ainsi de suivre les évolutions au cours des années. Quant aux éléments imprévisibles en lien avec la Covid-19, ils feront l'objet soit de préavis comme celui-ci, soit de communications au Conseil communal en temps opportun.

## Base de la demande

Comme le relève le préavis, la demande trouve son origine dans les exigences découlant de la décision N° 178 datée du 18 août 2020 du Conseil d'État relatif aux dispositions d'application des mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de la rentrée scolaire pour les classes de l'enseignement obligatoire, de raccordement et de pédagogie spécialisée ainsi qu'aux personnes vulnérables dans les

établissements de formation de l'enseignement obligatoire et post obligatoire dans le cadre de la reprise de l'enseignement présentiel.  
Elle impose notamment que l'entretien des bâtiments scolaires se conforme aux règles de l'Office fédéral de la santé publique.

#### Mesures renforcées

La décision du N° 178 précitée a été mise à jour le 23 octobre 2020 et renforcée. La Confédération pourrait encore compléter ces mesures Covid-19 dans sa prochaine séance du 28 octobre 2020. Ainsi, les crédits complémentaires demandés se basent sur les éléments connus à fin septembre 2020 et pourraient encore évoluer au vu de ce qui précède et de l'évolution de la pandémie.

#### Besoin en ressources humaines

Pour effectuer ce travail supplémentaire de conciergerie, il a été fait appel à 3 catégories de personnel en 2020 :

- 1 ETP d'employé communal
- 3 ETP provenant de l'OSEO (**O**uvre **S**uisse d'**E**ntraide **O**uvrière)
- 0.5 ETP mandat donné à des entreprises de nettoyage de Renens. Un appel d'offre a été effectué d'où le prix moyen de CHF 35.40 TTC.

En 2021, cela sera :

- 1 EPT temporaire engagé par la Commune et
- 4,5 EPT provenant de l'OSEO.

#### Incidences financières

Sous le chiffre 5.3 : coût du capital figure la remarque néant. La Commission relève que, s'il n'y a pas de coût du capital spécifique à ce préavis car aucun emprunt ne sera contracté pour le financer ; il pourrait s'avérer qu'en 2021, si le budget en cours d'examen se concrétise dans les comptes, que la marge d'autofinancement de CHF 41'000.- prévisible nécessite de devoir emprunter pour le ménage courant dont fait partie la dépense supplémentaire de CHF 235'200.-.

#### Délibération de la Commission

Un Commissaire aurait souhaité que l'on prenne en considération les salaires horaires de la CCT du nettoyage et qu'on les mette en regard du prix final facturé à la Commune. En plus de faire appel à une organisation d'insertion professionnelle, il aurait également souhaité que l'on fasse appel aussi à l'ORP pour permettre à des chômeurs de longue durée (50 ans et plus par exemple) de leur permettre de se recréer, le cas échéant, un droit.

#### Vote final

La Commission, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que présentées.

## Conclusions

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 76-2020 de la Municipalité du 28 septembre 2020.

Oùï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

**ACCEPTE** les charges supplémentaires au budget 2020 d'un montant de CHF 179'100.— TTC à imputer dans les différents comptes de la section conciergerie N° 3006 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans l'ensemble des bâtiments communaux en lien avec la Covid-19.

**ACCEPTE** les charges supplémentaires au budget 2021 d'un montant de CHF 235'200.- TTC à imputer dans les différents comptes de la section conciergerie N° 3006 concernant les mesures sanitaires nécessaires dans l'ensemble des bâtiments communaux en lien avec la Covid-19.